SEMAINE DE L'ARCHITECTE
ET DE LA CÉLÉBRATION
DU 30E ANNIVERSAIRE
DE L'ORDRE DES ARCHITECTES
DU BURKINA.

EXPOBAT SA 2023

14-18
Mars 2023
Ouagadougou

30 ANS | au service de la construction au Burkina Faso :

Défis et perspectives entre situations d'urgences et changements climatiques.

DOCUMENT DE PARTENARIAT

Ordre des Architectes du Burkina
OAB

Ordre des Architectes du Burkina
30e anniversaire
SA Semaine de l'Architecte
6e édition

EXPOBAT SA 2023

14-18 Mars 2023

Ouagadougou

Ordre des Architectes du Burkina
OAB

Pourquoi exposer ?

EXPOBAT-SA-2023, l'exposition de l'Architecture et du Bâtiment, est un évènement majeur et leader dans l'industrie de la Construction, de l'Aménagement, de la Décoration et de l'Habitat au Burkina Faso. Elle est une des activités phares de la 6ème édition de la **Semaine de l'Architecte et de la célébration du 30ème anniversaire de l'ordre des architectes du Burkina**.

Les décideurs, acteurs de la maîtrise d'œuvre s'y rencontrent pour échanger, prospecter de nouveaux clients, choisir les partenaires et solutions de produits et de services de l'acte de bâtir et trouver des réponses durables aux problématiques du secteur.

EXPOBAT-SA-2023 aura lieu sur le site des monuments des Héros nationaux. Elle est organisée pour répondre aux besoins sans cesse croissants des professionnels et du grand public. Elle présente une palette incontournable de **plus de 100 exposants spécialisés**. Elle a pour ambition de créer un écosystème favorable à l'émergence d'un véritable marché de la construction. Elle est et demeure le véritable rendez-vous de développement commercial pour les opérateurs de l'industrie et des métiers du bâtiment.

EXPOBAT-SA-2023 en chiffres

+ de 100
exposants

C'est un nombre d'exposants sans cesse en hausse à chaque édition !

80%
de satisfaction sur les objectifs

+ de 20.000
visiteurs

95%
des visiteurs ont déclaré réaliser des affaires à la hauteur de leurs attentes

90%
satisfaits de la qualité des exposants et de la qualité des produits

EXPOBAT SA 2023

Secteur d'Exposition

SECTEUR C Bâtir

Maîtrise d'oeuvre

- ☐ Cabinet d'Architectes
- ☐ Cabinet d'Urbanistes
- ☐ Bureau d'Études Géotechniques
- ☐ Cabinet de Géomètres
- ☐ Cabinet d'Expertise Immobilière
- ☐ Cabinet de Notaires
- ☐ Administration technique
- ☐ Autres

Services

- ☐ Assurances/banques
- ☐ Formation/recrutement
- ☐ Librairie et presse
- ☐ Informatique & nouvelles technologies

Structure et couverture

- ☐ Entreprises BTP
- ☐ Charpente et structure
- ☐ Couverture et équipement,
- ☐ Bardage Etanchéité
- ☐ Isolation
- ☐ Constructions industrialisées
- ☐ Matériaux gros œuvres
- ☐ Ciments et agrégats
- ☐ Fer à beton

Engins et outillages

Outillage

- ☐ Matériel de chantier
- ☐ Autres
- ☐

Equipements techniques

- ☐ Ascenseurs et élévateurs
- ☐ Climatisation
- ☐ Ventillation
- ☐ Traitement des eaux,
- ☐ Réseaux d'assainissement
- ☐ Eclairages & équipements électriques
- ☐ Détecteur d'incendie
- ☐ Protection Incendie
- ☐ Contrôle d'accès
- ☐ Caméra
- ☐ Gestion des attentes
- ☐ Autres

SECTEUR A Habiter

Immobiliers

- ☐ Aménageurs
- ☐ Promoteurs immobiliers
- ☐ Agences immobilières
- ☐ Développeurs
- ☐ Collectivités locales
- ☐ Banques
- ☐ Compagnies d'assurance
- ☐ Services

SECTEUR B Finir

Menuiserie et fermeture

- ☐ Menuiserie aluminium
- ☐ Menuiserie bois
- ☐ Menuiserie métallique
- ☐ PVC Produits verriers
- ☐ Cloisons et panneaux
- ☐ Système de fermeture
- ☐ Equipement de portes et fenêtres Faux plafonds
- ☐ Parquet bois

SECTEUR D Décorer

Objets d'intérieur

- ☐ Mobiliers
- ☐ Objets décoratifs
- ☐ Linge de maison
- ☐ Tissus d'aménagements
- ☐ Luminaires
- ☐ Art de la table
- ☐ Chambre
- ☐ Living
- ☐ Autres

☐

SECTEUR E Aménager

Aménagement indoor

- ☐ Carrelage/dallage/pierre marbre/granite, revêtements souples (moquette, tissus, PVC)
- ☐ Eléments décoratifs
- ☐ Peinture, laques et accessoire
- ☐ Equipements de cuisine
- ☐ Sanitaires

Aménagement outdoor

- ☐ Urban design
- ☐ Mobilier et éclairage urbain
- ☐ Paysagiste
- ☐ Equipement
- ☐ Carrelage/dallage/pierre /marbre/granit
- ☐ Quincaillerie

Piscine

Autres

Nos produits

MOQUETTE
- Revêtement du sol, tapis aiguillé

ARCHITECTURE
- Structure aluminium laqué, coloris noir grainé
- Remplissage PVC blanc
- Hauteur de structure : 2,40 m
- Résille de façade

ELECTRICITÉ
- Un rail de deux (2) spots 100W par module de 9 m2

SIGNALÉTIQUE
- Une enseigne drapeau recto-verso fixée en épi lisant le nom de l'exposant

MOBILIER
- Un ensemble de discussion comprenant une table ronde et trois chaises

DÉCORATION
- Une poubelle

NETOYAGE DU STAND
- Quotidien avant l'ouverture du salon

Nos produits optionnels

Kakémono (tout formats)

Présentoir

Sac cabas

Brochure de présentation

Dispositif de table et chaises

Comptoir

SEMAINE DE L'ARCHITECTE ET DE LA CÉLÉBRATION DU 30E ANNIVERSAIRE
DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU BURKINA.

EXPOBAT SA 2023

30e anniversaire

SA Semaine de l'Architecte 6e édition

14-18 Mars 2023
Ouagadougou

FORMULAIRES
DE RENSEIGNEMENTS

Ordre des Architectes du Burkina
OAB

L'EXPOSANT

ADRESSE DE L'EXPOSANT

Raison sociale : _____ N°CC : _____ Effectif : _____

Nom sous lequel vous souhaitez exposer : _____

Adresse postale : _____ Adresse géographique : _____

Rue : _____ Ville : _____ Pays : _____

Tel : _____ Fax : _____

Site internet : _____ E-mail : _____

RESPONSABLE SALON AU SEIN DE L'ÉQUIPE DE L'EXPOSANT

M/Mme (Nom, prénoms): _____ Fonction : _____

Téléphone : _____ Mobile : _____

E-mail: _____

AUTRES CONTACTS

M/Mme (Nom, prénoms): _____ Fonction : ❑ PDG ❑ DG ❑ GERANT

Téléphone : _____ Mobile : _____

E-mail : _____

VOTRE EMPLACEMENT

SECTEUR A ☐ SECTEUR B ☐ SECTEUR C ☐ SECTEUR D ☐ SECTEUR E ☐

PRODUITS EXPOSÉS _____

Description : _____

Vos objectifs de participation

Ceci est élaboré dans le but de mieux vous satisfaire.

Quels sont vos objectifs en participant à ce salon ?	Quels types de visiteurs souhaitez-vous rencontrer ?

DEMANDE D'INSCRIPTION EXPOSANTS

A / DROIT D'INSCRIPTION

Ce poste comprend : les frais de gestion de votre dossier, vos badges exposants à raison de 5 badges par 12 mètres carré, votre inscription au catalogue officiel, un (1) exemplaire du magazine officiel, une (1) assurance en responsabilité et multirisque.

FORFAIT	150 000
TVA18%	27 000
MONTANT TTC	157 000

CHOISISSEZ VOTRE SOLUTION D'EXPOSITION (minimum 9m²)

B / STAND

	PRIX HT / M²	SURFACE	MONTANT
Stand d'angle clé en main : 2 Allées	160.000		
Stand d'angle clé en main : 3 Allées	190.000		
Stand d'angle espace nu : 2 Allées	120.000		
Stand d'angle espace nu : 3 Allées	150.000		
Stand intérieur *(stand clé en main)*			
Stand intérieur *(espace nu)*			
Stand clé en main estrade			
Stand nu estrade			

** Aménagement spécifique, nous contacter*

TOTAL HT	
TVA 18 %	
MONTANT TTC	

C / EQUIPEMENT STAND ET AUTRES SERVICES

	P.U HT / UNITE	QTE	MONTANT
KAKEMONO	80 000		
PRESENTOIR MOBILE	80 000		
CHAISE	10 000		
TABLE	10 000		
COMPTOIR ET TABOURET (location 4 jours)	200 000		
SERVICE HÔTESSE SPECIAL SALON (4 jours)	100 000		

TOTAL HT	
TVA 18 %	
MONTANT TTC	

D / ACTIONS CIBLEES

	P.U HT / UNITE	QTE	MONTANT
Rencontres B2B (Business to Business)	1 500 000		

TVA 18 %	
MONTANT TTC	

E / VOTRE COMMUNICATION

SUPPORT ET POSITIONS	P.U HT	QTE	MONTANT
INSERTION PUB MAGAZINE ARCHIBAT ET DANS L'ANNUAIRE DES ARCHITECTES DU BURKINA	800 000		
INSERTION PLEINE PAGE DANS L'ANNUAIRE DES ARCHITECTES DU BURKINA	1 200 000		
INVITÉ DU SPÉCIAL SA TV (LA CAPSULE VIDÉO VOUS SERA MISE À DISPOSITIONS APRÈS LA SA.)_	500 000		

COMMUNICATION SITE INTERNET

SUPPORT	P.U HT	QTE	MONTANT
BANNIÈRE EXCLUSIVE SUR LA PAGE INTRO OU LA PAGE D'ACCUEIL			
LOGO SUR LE SITE WEB			
PRÉSENCE SUR LA PAGE FACEBOOK DE L'ORDRE DANS LA CADRE DE SA			

TOTAL HT	
TVA 18 %	
MONTANT TTC	

MONTANT TOTAL NET A PAYER A+B+C+D+E		
MODALITE DE REGLEMENT	1ER ACOMPTE 50%	SOLDE 50%
	à l'inscription	15/01/2023

MODE DE REGLEMENT

chèque à l'ordre de

L'ODRE DES ARCHITECTES DU BURKINA

N'oubliez pas de nous retourner un formulaire pour chacune des sociétés présentes sur votre stand
(*Le Droit d'inscription est obligatoire pour chaque Co-exposant présent sur le stand)

Fait à Ouagadougou .....

Nom et Prénoms du signataire : .....

Fonction : .....

Signature et cachet de l'entreprise précédée de la mention ,<<lu et approuvé>>

DEMANDE D'INSCRIPTION SPONSORS

DISPOSITIF MARKETING	LEADER	DIAMANT	OR
Une insertion privilège en 4ème page de couverture dans le magazine spécial salon	✓	×	×
Insertion privilège en 2ème page de couverture dans le magazine spécial salon	×	✓	×
Insertion privilège en 3ème page de couverture dans le magazine spécial salon	×	×	✓
Une page d'interview dans le magazine spécial salon	✓	✓	✓
Votre logo sur le mailing d'information salon	✓	✓	✓
Présence exclusive de votre logo sur la page intro du site internet	✓	×	×
Présence de votre logo sur la page d'accueil du site web	✓	✓	✓
Présentation de vos produits sur le site web du salon	✓	✓	✓
Votre logo sur les pages des réseaux sociaux Facebook, LinkedIn, Instagram, twitter…	✓	✓	✓
Votre logo en 1ère page de couverture sur le plan de poche du salon	✓	×	×
Présence de votre logo sur le plan de poche	✓	✓	✓
Présence de votre entreprise dans l'annuaire exposant (site internet et magazine)	✓	✓	✓
Visibilité sur les invitations (salon et conférences)	✓	✓	✓
Visibilité sur l'application mobile	✓	✓	✓
Visibilité dans le film bilan du salon	✓	✓	✓
VISIBILITE DURANT LE SALON			
Ilôt de 54m²	✓	✓	×
Stand 48 m²	×	×	✓
Aménagement du stand spécifique à la formule de sponsoring	✓	✓	✓
Branding facade	✓	✓	✓
Branding indoor	✓	✓	✓
Distribution de votre documentation à l'accueil du salon	✓	✓	×
Visibilité exclusive sur le bracelet visiteur	✓	×	×
Présence de votre logo sur les badges exposants	✓	×	×
DISPOSITIF PUBLICITAIRE RELATION CLIENT			
Accès au salon VIP	✓	✓	✓
Organisation d'une rencontre B to B	✓	✓	✓
Votre kakemono en zone de cocktail *(céremonie d'ouverture, céremonie de clôture)*	✓	✓	✓
Exclusivité sur le sac du salon	×	✓	×
Mise à disposition de cartes d'invitation au salon	✓	✓	✓
Citation du nom de votre entreprise à la cérémonie d'ouverture	✓	✓	✓
Citation du nom de votre entreprise à la cérémonie de clôture	✓	✓	✓
Place de parking réservée en zone VIP avec remise de pass VIP	✓	✓	✓
Trophée de reconnaissance	✓		
TARIF			
MONTANT HT EN FCFA	**35 000 000**	**28 000 000**	**20 000 000**

VOTRE OPTION SPONSORING

- ☐ ***SPONSOR LEADER*** ..... **35 000 000 FCFA**
- ☐ ***SPONSOR DIAMANT*** ..... **28 000 000 FCFA**
- ☐ ***SPONSOR OR*** ..... **20 000 000 FCFA**

TOTAL HT	
TVA 18 %	
MONTANT TTC	

MONTANT TOTAL NET A PAYER

MODALITE DE REGLEMENT

MONTANT	1ER ACOMPTE 50% à l'inscription	SOLDE 50% 08/11/2021

MODE DE REGLEMENT

chèque à l'ordre de

L'ODRE DES ARCHITECTES DU BURKINA

N'oubliez pas de nous retourner un formulaire pour chacune des sociétés présentes sur votre stand

* (Droit d'inscription est obligatoire pour chaque Co exposant présent sur le stand)

Fait à Ouagadougou .....

Nom et Prénoms du signataire : .....

Fonction : .....

Signature et cachet de l'entreprise (précédé de la mention lu et approuvé)

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'**EXPOBAT-SA-2023**

DÉNOMINATION

La manifestation porte le nom de ***"EXPOBAT-SA-2023"***
Tous les participants à la manifestation sont dénommés ***"EXPOSANTS"***
L'OAB et CSK CONSEILS est dénommé "L'ORGANISATION"

ENGAGEMENT ET PARTICIPATION

Toute inscription constitue un engagement formel de l'exposant. Dans le but d'une manifestation positive, l'exposant doit se conformer sans exception, à toutes les dispositions énoncées par le présent règlement. La confirmation de l'engagement de l'exposant se fait par la remise ou le renvoi, à l'organisation, du document de participation dûment complété et signé par l'exposant, s'il s'agit d'une personne physique, ou d'un responsable de la firme et sous sa raison sociale, s'il s'agit d'une société régulièrement constituée. Elle implique également l'acceptation de toutes les dispositions nouvelles qui peuvent être imposées par les circonstances et que l'organisation se réserve le droit de signifier aux exposants et ce, dans l'intérêt de la manifestation. La signature et le renvoi de la demande de participation impliquent l'abandon de recours de l'exposant, de ses fournisseurs et de leur personnel vis à vis de l'organisation et des responsables de l'organisation; l'accepta- tion des conditions du présent règlement et des mesures qui pourraient êtres prises ultérieurement, ainsi que l'engagement formel de les observer. Toutefois, l'organisation se réserve le droit de refuser l'engagement d'un exposant sans devoir en invoquer le motif.

Dans le cas où un exposant, pour une cause quelconque n'occupe pas son stand 24 heures avant l'ouverture du salon, il est considéré comme démissionnaire. L'organisateur peut disposer du stand de l'exposant défaillant sans que ce dernier puisse réclamer ni indemnité, même si le stand est attribué à un autre exposant.

REDEVANCES

Le montant de la participation est fixé par l'organisation.
50% du montant de la location doit parvenir à l'organisation au moment de l'inscription, 50% le 15/01/2023 avant l'ouverture de la manifestation. Si, les sommes dues ne sont pas versées, l'exposant sera redevable d'une somme supplémentaire de 10%, calculée sur les sommes dues. L'exposant devra s'acquitter au plus tard le 08/01/2023, du solde du montant de la location de l'emplacement. Il ne pourra disposer de son emplacement qu'après avoir payé intégralement les sommes dues. Ce montant pourra être révisé si le cours des matériaux, de la main d'oeuvre, des services, etc... subissent une variation sensible entre la date d'établissement des conditions d'admission et la date d'ouverture du salon. Le paiement d'éventuels frais supplémentaires doit être effectué dès réception de la facture adressée par l'organisation. Toute défaillance au présent règlement ainsi qu'aux prescriptions de droit public applicables à la manifestation, et notamment les prescriptions de sécurité peut entraîner sans mise en demeure, les sanctions prévues.

Outre la location de l'emplacement, l'exposant supporte tous les frais d'aménagement, d'installation, d'exploitation, d'assurance, d'entretien, ainsi que les mesures prescrites en matière d'hygiène, de sécurité, d'incendie et autres. L'organisation se décharge de toutes responsabilités concernant les préjudices commerciaux que pourraient subir les exposants, pour quelle que cause que ce soit (retard dans l'ouverture, arrêt prématuré de la manifestation, fermeture ou destruction de stands, incendies, sinistres, s'il devenait impossible de disposer des locaux, dans le cas également où le feu, la guerre, une calamité publique ou tout autre cas de force majeure, indépendant de la volonté de l'organisation), qui rendrait impossible la tenue du salon.

DÉSISTEMENT

La participation de l'exposant ne peut être annulée. Quel que soit le motif évoqué par l'exposant, le prix de la location du stand reste dû, même si l'exposant est dans l'impossibilité d'y participer l'emplacement est personnel, et l'exposant ne peut le céder à un tiers, que ce soit à titre gratuit ou onéreux, sauf accord de l'organisation. La décision de l'organisation est irrévocable.

ACTIVITÉ COMMERCIALE

Chaque exposant est tenu d'appliquer, scrupuleusement, les lois, arrêtées, règlements relatifs à ses activités, dans le cadre de la manifestation. Le stand devra être occupé en permanence pendant les heures d'ouverture par une personne compétente même si une modification d'horaire devait être décidée par l'organisation. Les exposants ne dégarniront pas leur stand et ne retireront aucun de leurs articles avant la fin de la manifestation. Il est interdit de laisser des objets personnels exposés pendant les heures d'ouverture de la manifestation. L'exposant ne peut mettre en vente que les matériels, produits ou procédés répondant à la nomenclature de la manifestation, sauf autorisation écrite de l'organisation. La réclame à haute voix, pour attirer le client et le racolage de quelque façon qu'ils soient pratiqués sont formellement interdits.

ASSURANCES

La responsabilité civile des exposants Elle a pour but de garantir l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il peut encourir dans l'exercice de ses activités du fait des dommages corporels, matériels, causés aux tiers (à l'organisateur, aux autres exposants et au public), à l'occasion du salon et au lieu de l'exposition.

TOUS RISQUES EXPOSITIONS

Elle garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires des dommages qu'il subit sur le lieu de l'exposition ou en cours de transport de l'entreprise vers lieu de l'exposition, et portant sur 2 points:
• Les équipements exposés dans les stands, le matériel de présentation, les meubles et tout autre bien destiné à être contenu dans le stand.
• La liste du matériel à assurer doit être fournie à l'assureur. Plafond de couverture 500 000 FCFA, et pour des garanties spécifiques, l'analyse se fera au cas par cas.

NB : Sont exclues les garanties de vol et perte survenant sur le lieu de l'exposition. Sont également exclues les dommages causés par l'assuré lui-même, par ses préposés ou toute autre personne dont il est responsable.

RC ORGANISATEURS

Sont assurés les conséquences pécuniaires de l'organisateur vis-à-vis des tiers en sa qualité d'organisateur. L'exposant et ses assureurs abandonnent tout recours contre l'organisateur, ses responsables, les exposants tiers, les participants à un titre quelconque et à l'aménagement du stand. Assurance responsabilité civile vis-à-vis des tiers.

SECURITE

Les exposants doivent se conformer aux dispositions de lois relatives au règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les espaces accueillant du public au Burkina Faso.

INTERDICTIONS DIVERSES

• Le racolage dans les allées
• La publicité pour des objets ou produits ne figurant pas sur la liste de participation, la publicité pour des firmes non participantes
• L'utilisation des parois et armatures des chapiteaux pour la fixation des stands et des produits
• L'utilisation d'appareils d'amplification
• La photographie de stands ou de produits à des fins publicitaires ou autres, sans l'autorisation expresse de l'exposant et de l'organisation. Les objets et produits que l'organisation refuserait.

CHARGES ET RACCORDEMENTS

En cas de surcharge, l'exposant doit en avertir l'organisation lors de la signature de son engagement. Le sol supporte une charge uniformément repartie de 300kg/m2. Les raccordements sont de la compétence exclusive de l'organisation.

AMÉNAGEMENT, ÉRECTION, DÉMONTAGE ET ÉVACUA TION DES STANDS

L'organisation fixe les dates d'aménagement, de montage et d'évacuation.
L'exposant ne peut introduire ou retirer son matériel dans l'enceinte de la manifestation, que s'il en a reçu l'autorisation expresse de l'organisation. L'Exposant ou son représentant dûment accrédité, est tenu d'être présent sur son stand dès le début du démontage et jusqu'à l'évacuation compète du stand. L'évacuation des stands, des marchandises, articles et décorations particulières devra être faite par les soins des exposants dans les délais et horaires impartis par l'organisation (Voir dossier exposant).
L'organisation indique sur les plans, les stands communiqués aux exposants. Toutefois il appartient aux exposants de s'assurer de leur conformité avant leur aménagement. L'organisation ne peut être tenue responsable des légères différences qui pourraient être constatées entre les cotes indiquées et les dimensions réelles de l'emplacement.

DÉGÂTS ET DOMMAGES

Les exposants devront laisser les emplacements, décors et matériels mis à leur disposition dans l'état où ils les auront trouvé. Toute détérioration causée par leurs installations ou leurs marchandises, soit au matériel, soit au bâtiment, soit enfin au sol occupé, seront évaluées par l'organisation architectes et portées à la charge des exposants contrevenants.

BADGES

Les exposants ne peuvent revendre les badges d'accès au salon, ceux - ci sont remis aux exposants à raison du m2 loué.

PUBLICITÉ

L'organisateur installe un fronton, reprenant le nom de l'exposant et ses activités, en tête du stand.

CONTESTATIONS

Les contestations sont tranchées souverainement par l'organisation. En cas de litige, seuls les tribunaux d'Abidjan sont compétents.

LIEU DE LA MANIFESTATION

Cette manifestation a, en principe, lieu sur le site de Ouagadougou. L'organisation fixe les dates et le lieu de la manifestation. En cas de force majeure et seulement dans ce cas, les dates et le lieu peuvent être modifiés. L'organisation établit le plan de la manifestation et effectue la répartition des emplacements tenant compte le plus largement possible des désirs exprimés par les exposants. Il se réserve le droit de modifier toutes les fois qu'il jugera utile, l'importance et la disposition des surfaces demandées par l'exposant. La participation à des manifestations antérieures ne crée en faveur de l'exposant, aucun droit à un placement déterminé.

A Ouagadougou, le .....

SEMAINE DE L'ARCHITECTE ET DE LA CÉLÉBRATION DU 30E ANNIVERSAIRE
DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU BURKINA.

EXPOBAT SA 2023

30 ANS | au service de la construction au Burkina Faso :

Défis et perspectives entre situations d'urgences et changements climatiques.

Ordre des Architectes du Burkina
30e anniversaire
SA Semaine de l'Architecte
6e édition

Ordre des Architectes du Burkina
OAB

PARRAINAGE

ORGANISATEURS

SPONSOR LEADER

SPONSOR DIAMANT

CONTACTEZ-NOUS

(00226)
70558655
66390981
70738270

info@oab-faso.org
www.oab-faso.org